

**Préfecture des Vosges
Direction du Pilotage et de l'Animation Interministérielle
Bureau de l'environnement**

Avis de consultation du public

Concernant une demande d'autorisation de travaux avec abaissement du niveau de la retenue du barrage Hartmann sur la Moselle à Epinal, présentée par la société Saint Laurent SNC, concessionnaire de la chute hydroélectrique de Saint Laurent.

Par arrêté préfectoral n° 46/2024/ENV du 03 juin 2024, une consultation du public est organisée sur la demande d'autorisation d'exécution des travaux de remplacement de la vanne de vidange avec abaissement du niveau de la retenue du barrage Hartmann sur la Moselle, située sur les communes d'Epinal et Dinozé, présentée par la SAS Saint Laurent SNC, concessionnaire de l'aménagement et de l'exploitation de la chute de Saint Laurent.

Le dossier sera mis à la consultation du public pendant 15 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 07 juin 2024 à 9 heures au 21 juin 2024 à 17 heures uniquement par voie électronique sur le site internet de la préfecture des Vosges : <https://www.vosges.gouv.fr>, rubrique « Actions de l'Etat » puis « Enquêtes publiques et consultations du public – Consultation dématérialisée du public ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance de l'étude réalisée par le bureau d'études Jacquel et Chatillon et formuler ses observations :

- par courriel à l'adresse suivante :

pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr

- ou en s'adressant à la préfecture des Vosges (Direction du Pilotage et de l'Animation Interministérielle – Bureau de l'environnement) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, l'arrêté autorisant les travaux et l'abaissement de la retenue du barrage Hartmann, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet des Vosges.